

neront à la fin une inscription qui fixera l'opinion, mais nous ne sommes pas à bout de preuves, comme nous l'allons voir par l'examen du camp où a *hiverné* la onzième légion sous le commandement de Caius Reginus Antistius.

CAMPMENT DE LA ONZIÈME LÉGION A AMBIERLE.

Après la prise d'Alise, César envoie Caius Antistius Reginus hiverner avec une légion chez les Ambluareti. Ce lieutenant s'était distingué, en défendant contre les efforts de l'Arverne Vergasillaunus, le poste désavantageux de la colline, située au nord du camp de César et qu'on n'avait pu enfermer dans les lignes de circonvallation.

Il commandait la *onzième légion* : « Summæ spei, delectæ juventutis, undecimam : quæ octavo jam stipendio functa , tamen, collatione reliquarum, nondum eadem vetustatis et virtutis ceperat opinionem.

César apprenant la révolte de plusieurs peuples gaulois, part de Bibracte, pour aller chez les Bituriges, qui ne pouvaient être contenus par la seule légion campée chez eux. Il prend avec lui la douzième, et lui joint la onzième qui n'était pas campée très-loin. « Ipse... ab oppido Bibracte profisciscitur ad legionem duodecimam quam non longe à finibus Eduorum collocaverat in finibus Biturigum. Eique adjungit legionem undecimam quæ proxima fuerat. Finis cohortibus ad impedimenta tuenda relictis. »

Il existe à Ambierle même, Amberta des Ambluareti, un camp où a campé la onzième légion, à cinq cents mètres à peine au couchant du bourg sur le plateau des Châtelards. Voici la description de ce qui reste de cette castramétation.

Plateau en pente douce, isolé de toute part, au levant, au nord et au couchant, en vue du mont Beuvray, Bibracte,